

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

**Cadre réservé à l'autorité environnementale**

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

**1. Intitulé du projet**

Extension du parking Edouard Baudouin - Commune de Levens

**2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)**

**2.1 Personne physique**

Nom

Prénom

**2.2 Personne morale**

Dénomination ou raison sociale

Métropole Nice Côte d'Azur

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

ESTROSI, Christian, Maire

RCS / SIRET

2 0 0 0 3 0 1 9 5 0 0 0 1 5

Forme juridique

EPCI

*Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1*

**3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet**

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
41) Aires de stationnement ouvertes au public. a) aires de stationnement ouvertes au public de 50 unités ou plus.	Extension du parking Edouard Baudouin par la création de 168 places supplémentaires.

**4. Caractéristiques générales du projet**

*Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire*

**4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition**

Le projet se caractérise par la création d'un parking en superstructures en lieu et place et en extension vers le nord du parking de 38 places existant :

- 67 places au niveau du parking actuel (R),
- 64 places au niveau R-1,
- une possibilité ultérieure d'un niveau en R+1, avec 75 places.

Des aménagements paysagers permettant d'intégrer le parking dans le site. Il est aussi prévu dans une première phase une reprise et/ou un renforcement, par la création d'un talus, des soutènements existant coté voie, la création de soutènements coté Village et la construction d'une structure métallique au Sud.

Dans une seconde phase, pour la réalisation d'un étage supplémentaire, il est prévu que son accès se fasse à l'aide d'une passerelle depuis le parc autos existant. Le démontage et remontage des ombrières sur surélévation est éventuellement possible.

## 4.2 Objectifs du projet

L'objectif du projet est l'extension d'un parking existant qui compte actuellement 38 places, afin d'augmenter la capacité de stationnement aux abords du centre ancien du village, secteur qui est marqué par une forte déclivité. L'accès au centre ancien est compliqué pour les usagers qui souhaitent le rejoindre ou le visiter, car il est majoritairement commerçant et piéton. L'offre de stationnement est aujourd'hui trop faible pour répondre à la demande.

De plus, un projet de construction d'un établissement scolaire secondaire est prévu pour 2025, avec une capacité d'accueil de 400 élèves. Cet établissement sera situé à 200 m de l'extension de parking, qui offrirait une offre de stationnement supplémentaire pour les usagers du collège.

Le projet a pour vocation de rendre le centre ancien plus facile d'accès et plus attractif, sans pour autant augmenter le trafic actuel.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase travaux

Les principales phases d'intervention sont les suivantes :

- Dégagement des emprises,
- Terrassement et génie civil,
- Création des chaussées, voies d'accès et places de parking,
- Marquages, décorations diverses.

Les aménagements du parking seront conduits selon des principes d'aménagement durable. Le guide "Chantier Vert" élaboré par la Métropole Nice Côte d'Azur sera observé durant toute la mise en œuvre de l'opération. Il est le prolongement naturel des efforts de qualité environnementale et de respect des principes du développement durable mis en place lors de la réalisation de travaux. Cette démarche volontaire vise d'une part à limiter les nuisances provoquées par un chantier sur les riverains, les ouvriers et l'environnement et d'autre part à favoriser l'emploi et l'insertion professionnelle. Cette démarche est issue de la volonté de NCA d'être exemplaire et pilote en matière d'environnement et de développement durable. Ce guide vise à faciliter l'intégration, le suivi et l'évaluation des prescriptions environnementales dans les marchés de travaux.

Il comporte 8 engagements pour des chantiers à faible nuisance :

1. Assurer la bonne organisation du chantier / 2. Limiter les risques sur la santé du personnel / 3. Limiter les pollutions du milieu environnant / 4. Informer les riverains / 5. Informer le personnel du chantier / 6. Limiter les nuisances causées aux riverains / 7. Assurer la bonne gestion, la collecte et la valorisation des déchets / 8. Préserver le patrimoine culturel et naturel.

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Dans sa phase d'exploitation, le parking permettra une meilleure offre de stationnement près du centre ancien du village de Levens.

L'augmentation de l'offre de stationnement permet d'éviter le stationnement sauvage, et va rendre le trafic plus fluide et sécurisé, d'autant plus lorsque le projet de construction de collège aura vu le jour.

Le projet a pour vocation de rendre le centre ancien plus facile d'accès et plus attractif, sans pour autant augmenter le trafic actuel.

L'accès au centre du village se fera par l'ascenseur existant.

La maison présente au Nord de la parcelle AC140 sera maintenue et son accès via le parking sera conservé.

**4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet fera l'objet d'un permis de construire.

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
- Nombre de places de stationnement actuelles/futures - Taille des places - Largeur de la voie centrale en double sens - Hauteur du gabarit de passage	- 38/206 places - 5m x 2.30m - 5m50 minimum - 2m30 minimum

**4.6 Localisation du projet**

Adresse et commune(s)  
d'implantation

Avenue Edouard Baudouin

06670, Levens

Département des Alpes-Maritimes  
(06)

FRANCE

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 0 7 ° 2 2 ' 6 4 " E Lat. 4 3 ° 8 6 ' 0 7 " N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " E Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " N

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " E Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " N

Communes traversées :

Levens

**Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6**

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les ZNIEFF les plus proches recensées à proximité sont : - ZNIEFF de type II - 930012627 : Chaîne de Féron - Mont Cima, située à 270 m de la zone de projet, - ZNIEFF de type II - 930012680 : Défilé de Chaudan et Gorges de la Mescla, située à environ 1.8 km de la zone de projet, - ZNIEFF de type I - 930012648 : Gorges de la Vésubie, située à environ 650 m de la zone d'étude.
En zone de montagne ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Levens est concernée par la Loi Montagne de 1985.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'arrêté de protection de biotope le plus proche est : - FR3801050 : Vallons obscurs en rive gauche de la basse vallée du Var, situé à environ 3.2km de la zone de projet.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le Parc Naturel Régional (PNR) le plus proche se trouve à 2.5 km à l'Ouest de la zone d'étude : - FR8000049 - Préalpes d'Azur
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Levens appartient à la métropole Nice Côte d'Azur. La zone d'étude est donc couverte par le troisième Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE III) de la métropole NCA, approuvé en juillet 2019.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe dans des périmètres de protections aux abords de Monuments Historiques : - Eglise paroissiale Saint-Antonin (identifiant : 1910030263), inscrite le 22/12/1941, - Porte du rempart (1910030041), classée le 04/07/1942, - Passage voûté (1910030080), classé le 04/07/1942.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune zone humide n'a été identifiée dans la zone d'étude.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	PPRN : - 06DREAL20120001 - PPRI Levens approuvé le 19/06/2012, - 06DREAL20140001 - PPRI BV VAR dernière modification approuvée le 21/09/2020, - 06DDTM20060070 - PPRMDT Levens approuvé le 03/06/2006,  La zone de projet n'est pas concerné par le zonage du PPRI. Elle se situe dans une zone non exposée du zonage du PPRMDT.  PPRT : Néant
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun site ou sol pollué, n'est recensé sur BASOL concernant la zone de projet. Aucun ancien site industriel n'est recensé sur BASIAS.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone de répartition des eaux la plus proche concerne le sous-bassin de la Cagne (classement en eaux superficielles). Elle se situe à une vingtaine de km au sud-ouest de la zone d'étude.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les sites Natura 2000 les plus proches : - FR9301563 - Brec d'Utelle : directive habitats, situé à 1.3 km environ de la zone de projet, - FR9301564 - Gorges de la Vésubie et du Var - Mont Vial - Mont Férier : directive habitats, situées à environ 800 m de la zone d'étude, - FR9312025 - Basse Vallée du Var : directive oiseaux, situé à 2.5 km de la zone de
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

**6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles**

**6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?**

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'implique aucun prélèvement d'eau.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'implique pas de drainage, ni de modifications des masses d'eau souterraines.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La création du niveau inférieur nécessite des terrassements, avec environ 4000 m3 de déblais qui seront réutilisés sur site ou redirigés vers des filières locales de stockage ou de valorisation adaptées.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet nécessitera l'apport de matériaux pour la création du parking. L'objectif est de réutiliser les matériaux issus de la démolition.
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone de projet est principalement en milieu urbain. D'après la base de données naturalistes Silene, il n'y a pas d'espèces remarquables dans la zone de projet. Il n'entraînera pas de perturbations notables sur la biodiversité.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les sites Natura 2000 les plus proches sont à 800 m, 1.3 km et 2.5 km de la zone d'étude, qui n'abrite pas d'habitats ou espèces caractéristiques de ces sites. Le projet n'est donc pas susceptible d'avoir un impact sur le milieu des sites.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site du projet est en milieu urbain et l'objectif est l'extension d'un parking déjà existant. Ainsi aucun espace naturel (agricole, forestier ou maritime) ne sera consommé par le projet. Le seul impact notable se fera sur un terrain partiellement planté d'oliviers et entretenu par la commune.
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le périmètre d'étude est dans une zone classée de niveau 4 pour le risque sismique, c'est un niveau de sismicité moyen. Les règles de construction parasismiques seront respectées.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	En phase chantier, les travaux engendreront des déplacements dus à la circulation des camions et engins de chantier. En phase exploitation, le parking n'aura pas pour conséquence l'augmentation du trafic. Il permettra d'éviter le stationnement sauvage et offrira de meilleurs stationnements pour les habitants et visiteurs.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	En phase chantier, les travaux sont susceptibles d'augmenter le niveau de bruit actuel sur la zone, dû aux engins de chantier et à leurs déplacements. En phase exploitation, des nuisances sonores supplémentaires, liées aux circulations sur le parking, sont à prévoir. Leur impact sera néanmoins négligeable, du fait de la faible vitesse de circulation autorisée dans le parking.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Seule la circulation routière est source de nuisances olfactives dans la zone de projet. Compte tenu du maintien du niveau de trafics attendus, les gênes olfactives occasionnées seront négligeables.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>En phase chantier, les travaux peuvent être source de vibrations (terrassements, circulation des engins).</p> <p>En phase exploitation, le projet ne devrait pas créer de vibrations notables.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le site est déjà concerné par les émissions lumineuses dues à la circulation routière et à l'éclairage public le long de la route.</p> <p>Le projet n'entraînera pas d'émissions lumineuses significatives. Elles seront limitées au parking (phares des voitures et éclairage).</p>
<b>Emissions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>En phase chantier, la circulation des camions et engins engendrera des rejets supplémentaires dans l'air. Cependant, ils ne devraient pas être significatifs et se limiteront au temps des travaux.</p> <p>En phase exploitation, les rejets ne seront pas significatifs étant donné qu'il n'y a pas d'augmentation du trafic prévue.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet n'engendre pas de rejets liquides.</p> <p>Les eaux pluviales sont destinées à s'écouler dans le réseau d'assainissement pluvial existant.</p> <p>Les imperméabilisations supplémentaires sont faibles.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>En phase chantier, les déchets seront triés. Par la suite, ils seront soit valorisés sur site, soit collectés par une filière adéquate de valorisation, ou encore, évacués vers une installation de stockage adaptée.</p> <p>Si nécessaire, une zone pour déchets dangereux sera aménagée.</p> <p>En phase exploitation, le projet n'est pas de nature à engendrer des déchets.</p>



<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La zone de projet appartient au centre ancien de la commune de Levens, qui apparaît comme une zone archéologique, le Service Régional de l'Archéologie (SRA) sera saisi lors des études d'avant projet afin de déterminer, s'il y a lieu, les prescriptions archéologiques préventives.  L'insertion paysagère et architecturale sera soignée et l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France sera requis.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet s'inscrit sur un parking existant et un terrain partiellement complanté d'oliviers et entretenu par la commune. L'accès à l'habitation présente sur la parcelle AC140 sera conservé via le parking.

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

La principale mesure mise en œuvre dans le cadre du projet concerne l'application de la charte Chantier Vert de la Métropole Nice Côte d'Azur en phase chantier : limitation des émissions de poussières, gestion et stockage des déchets induits par les travaux, organisation optimale du chantier afin de limiter son impact sur les populations riveraines, planification des travaux en fonction des enjeux naturalistes ...

L'aménagement du parking va permettre de limiter les stationnements sauvages. Cela permettra de fluidifier les voies, notamment pour faciliter la circulation des usagers, des services de secours et de sécurité.

Les eaux pluviales du projet seront renvoyées dans le réseau des eaux pluviales existant et des aménagements paysagers seront mis en œuvre.

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Il nous semble que le projet peut être dispensé d'une évaluation environnementale pour les raisons suivantes :

- impacts positifs en termes de conditions de stationnement et de circulation,
- existence d'un parking sur la parcelle qui est donc déjà partiellement artificialisée,
- impacts principalement en phase chantier : ils sont éphémères, peu significatifs, et pris en compte par l'application de la Charte Chantier Vert de MNCA,
- absence d'impacts significatifs sur les habitats, la faune et la flore,
- le projet n'induit donc pas d'impacts négatifs significatifs sur l'environnement.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>



